

MO : Comment sécuriser l'exécution de son marché de travaux (à jour des nouveaux CCAG)

Le CCAG travaux comme la norme NFP 03-001 constituent des documents supplémentifs au marché de travaux. Les organismes HLM peuvent faire référence à l'un ou l'autre de ces documents. Ils constituent une sécurité pour le maître d'ouvrage, grâce à leur contenu et ainsi éviter bien des litiges. La connaissance de ces textes permet d'éviter les situations de litige

Contact & Inscriptions

Tél. : 01 42 29 57 50

inscription@habitat-social.com

Coordination pédagogique

François Martinelli

fmartinelli@habitat-social.com

Durée
7 heures

Mode d'organisation :
Mixte

SATISFACTION 89%

Taux de satisfaction des participants de ce module sur les 24 derniers mois

PUBLIC

Responsables de services travaux,
personnel des services marchés,
conducteurs d'opérations et de travaux,
rédacteurs de marchés

NIVEAU D'EXPERTISE

Fondamentaux

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Les participants mettront en œuvre une méthodologie de résolution de problèmes à partir de leur expérience. Le formateur enrichira cette démarche par des apports méthodologiques, relationnels et juridiques. Un support pédagogique sera remis à chaque participant.

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Évaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant.
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation.

Objectifs pédagogiques

- Décrypter le CCAG travaux et la norme NFP 03-001
- Examiner les clauses importantes du CCAG et la norme NFP 03-001
- Intégrer des clauses du CCAG et de la norme dans le CCAP travaux
- Comment se positionner en qualité de maître d'ouvrage
- Comment intégrer ces textes dans le cadre respect du nouveau code de la commande publique
- Comment se positionner en qualité de maître d'ouvrage

E-start : *Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur reçoit vos objectifs de progrès.*

E-Coach : *Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace extranet participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources (supports...) et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel*

Programme de la formation

1. Les différents acteurs

- Les différents intervenants à l'acte de construire (bref rappel)
- Les co-contractants
- Les obligations générales des parties

2. La place du CCAG et de la norme dans un marché de travaux

- Le champ d'application (pourquoi un CCAG et une norme ?)
- Les pièces contractuelles d'un marché des travaux
- Voir ce qui peut faire l'objet d'une contractualisation. Comment appliquer l'un ou l'autre de ces documents ?
- Qui peut utiliser le CCAG travaux ou la norme ?
- Tentative de comparaison entre le CCAG travaux et la norme NFP 03.001

3. Les mesures relatives aux aspects juridico-financiers

- Le prix, son contenu
- Les modalités de règlement (acomptes mensuels, solde...)
- Les travaux supplémentaires
- La rémunération du titulaire et de ses sous-traitants
- L'augmentation ou la diminution de la masse des travaux

4. Les clauses relatives aux délais

- La fixation des délais et les éventuelles prolongations
- Les sanctions en cas de retard

5. Les modalités liées à la réalisation des ouvrages

- Le choix des matériaux et des matériels
- La préparation du démarrage des travaux
- L'organisation et les installations liées à l'exécution des travaux

- Les documents à fournir (études, plans, essais et documents)
- Le compte rendu de chantier
- Le compte prorata et sa gestion
- Les attachements
- Les additifs au marché initial
- Les vérifications à opérer
- Les vices de construction

6. Les dispositions relatives à la fin des travaux

- La réception des travaux (réceptions partielles, les OPR)
- Les garanties contractuelles
- La résiliation du marché
- L'ajournement, l'interruption des travaux

7. Le règlement des différends et des litiges

- Le mémoire en réclamation
- Les recours en conciliation ou à l'arbitrage
- Le contentieux

A noter

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

Nos prochaines sessions

au

MODALITÉS TARIFAIRES

Tarif intra-entreprise : nous consulter

ACCESSIBILITÉS

Pour toute demande liée à une situation de handicap, ou toute question liée à l'accessibilité de nos formations, n'hésitez pas à contacter notre référent handicap Colette BOUKRIS au 01.42.29.57.50 ou cboukris@habitat-social.com